



Conseil général Bousens

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS  
DU JEUDI 27 juin 2013**

- Présidence : Mme Barbara GRIVEL, vice-présidente
- Présents : 27 membres
- Excusés : 16 membres, soit :  
MM. Nicolas Bally, Pierre-Alain Collet, Jacques Dufour, André Hagen, Claude Hanggeli, Jérôme Lancia, Philippe Martin, Samuel Morier, Jean-Claude Mounir,  
Mmes Teresa Corbaz, Monique Frias, Maria-Conception Fucinos, Sandrine Gaudard, Dominique Hagen, Marie-Noëlle Mounir, Laura Rossier
- Absents : 5 membres (non excusés) soit :  
MM. Silavano Cardamoni, Patrick Dizerens, Daniel Lathion, Raymond Monbaron,  
Mmes Raymonde Monbaron
- Démissions : MM. Pierre Cochand, Eric Huber

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal, assermentation de nouveaux membres du Conseil Général, communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité
2. Préavis municipal N° 1/2013 relatif à l'adoption des comptes et du rapport de gestion 2012.
3. Préavis N° 2/2013 relatif à la mise à jour du plan de classement et règlement communal sur les arbres.
4. Nomination d'une commission permanente du « développement régional du Nord Lausannois » affiliée au bureau du SDNL.
5. Motion présentée par M. Etienne Vermeulen : « Demande d'un vote consultatif concernant les installations de biogaz »

6. Motion présentée par M. Etienne Vermeulen : « Mise à jour des règlements communaux concernant les installations de biogaz et les séchoirs à foin »
7. Election du président, du vice-président, des scrutateurs et des membres des commissions de gestion et des finances.
8. Divers.

## **1. APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL, COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET DE LA MUNICIPALITE**

L'ordre du jour est approuvé, après avoir rajouté les deux motions déposées par M. Etienne Vermeulen.

La secrétaire procède à l'appel.

Le PV de la dernière séance du Conseil Général est adopté, après corrections de : M. et Mme Fucinos : excusés et non absents.

Mme Barbara Grivel procède à l'assermentation de Mlle Chloé Duport et M. Thomas Gasser.

### **COMMUNICATION DU BUREAU**

Madame Barba Grivel nous fait part de la démission de MM. Pierre Cochand et Eric Huber.

### **COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE**

Madame la Syndique nous fait part qu'en date du 4 juin a eu lieu une séance pour la surveillance mutuelle des habitations ou Police population, avec une participation d'une petite quinzaine de personnes.

La Municipalité a réévalué l'utilisation des places de parc destinées à la grande salle. Elle a décidé de mettre toutes les places à 4 heures de stationnement. Cette décision sera effective le 1<sup>er</sup> septembre. Une information, sous forme de tous ménages sera faite la semaine du 1<sup>er</sup> au 6 juillet 2013.

Madame Stéphanie Borgeaud nous rappelle également que la fête nationale aura lieu le 31 juillet et que l'organisation est assumée par la Municipalité et quelques volontaires.

La parole est donnée à Monsieur Pascal Chatelan qui nous informe que le bâtiment de la voirie va subir des transformations et que la Municipalité cherche 3 personnes pour l'aider dans ce projet.

## **2. PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2013 RELATIF A L'ADOPTION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2012**

Monsieur Laurent Borgeaud, rapporteur de la commission de gestion, nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Personne ne demandant la parole, Madame la vice-présidente passe au vote des comptes, qui sont adoptés sans avis contraire, puis au vote sur la gestion qui est également adoptée sans avis contraire.

**3. PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2013 RELATIF A LA MISE A JOUR DU PLAN DE CLASSEMENT ET REGLEMENT COMMUNAL SUR LES ARBRES**

Monsieur Jean-Robert Turin, rapporteur de la commission nommée à cet effet, nous donne lecture du rapport avec avis favorable.

La mise à jour du plan de classement et son règlement communal est adoptée à la majorité, avec une abstention.

**4. NOMINATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE DU « DEVELOPPEMENT REGIONAL DU NORD LAUSANNOIS » AFFILIEE AU BUREAU DU SDNL**

En préambule à la séance du Conseil, une présentation du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) nous a été faite par son président Monsieur Jean-Pierre Sueur, syndic du Mont s/Lausanne et par Monsieur Jacques Baudet, chef de projet.

La commission permanente nommée est composée de : MM. Claude Rapin, André Deppierraz, Etienne Vermeulen et Mme Danièle Rochat.

**5. MOTION N° 1 DEPOSEE PAR M. Etienne VERMEULEN  
« Demande d'un vote consultatif concernant les installations de biogaz »**

Monsieur Etienne Vermeulen nous expose les avantages et les inconvénients de l'installation de Biogaz sur notre commune, ainsi que ses craintes.

La municipalité lui répond que la mise à l'enquête a eu lieu et qu'il y aurait vice de forme et qu'elle est favorable à ce projet pour l'avenir de notre commune.

Monsieur André Deppierraz trouve qu'au vu de la réponse de Madame la Syndique, il y a lieu de retirer la motion.

Monsieur Etienne Vermeulen s'incline et retire sa motion.

**6. MOTION N° 2 DEPOSEE PAR M. Etienne VERMEULEN  
« Mise à jour des règlements communaux concernant les installations de biogaz et les séchoirs à foin »**

Monsieur Etienne Vermeulen nous donne lecture de sa motion.

Madame Anne-Marie Duport, municipale précise que le règlement communal ne peut pas être plus restrictif que le règlement cantonal dont la Municipalité s'y est référé. En outre, les institutions cantonales se sont penchées sur tous les problèmes lors de l'autorisation de la mise à l'enquête.

Monsieur Pascal Chatelan précise que l'aspect financier ne nous regarde pas qu'il est du ressort du propriétaire et que toutes les mesures mentionnées dans la motion de Monsieur Vermeulen ont été protocolées.

Monsieur André Deppierraz souligne que la mise à l'enquête a été faite une bonne et due forme.

Madame Barbara Grivel propose :

- 1° Renvoyer la motion à l'étude d'une commission
- 2° Voter sur une prise en considération de la motion.

L'assemblée opte pour la 2° proposition et le vote donne : 1 personne pour la prise en considération de la motion, 7 abstentions et la majorité de l'assemblée pour rejeter la motion.

La motion est donc rejetée et Madame Stéphanie Borgeaud remercie l'assemblée de son soutien.

## **7. ELECTION DU PRESIDENT, DU VICE-PRESIDENT, DES SCRUTATEURS ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE GESTION ET DES FINANCES**

Présidé par Monsieur Dominique Berset, Madame Barbara Grivel est élue à la présidence du Conseil général, par acclamation.

Notre nouvelle présidente passe à l'élection du vice-président.

Une proposition est faite en la personne de Monsieur Dominique Berset qui accepte le mandat sous les acclamations de l'assemblée.

Les scrutateurs élus sont : Mmes Claudine Longchamp et Sandrine Gaudard.

Les scrutateurs-suppléants élus sont : MM. Guy Martin et Jean-Jacques Chanson.

### **Commission des finances**

M. Michel Corbaz se retire, pour laisser sa place à M. Guy Hanggeli.

Elle se compose donc de : MM. Jean Rossier, Jean-Claude Mounir, Claude Rapin, Guy Hanggeli, suppléant.

**Commission de gestion**

M. Dominique Berset de retire, pour laisser sa place à M. Thomas Gasser.

Elle se compose donc de : MM. Michel Bally, Mirko Bonfadelli, Laurent Borgeaud, Thomas Gasser, suppléant.

**Commission de recours en matière d'imposition**

M. Pierre Cochand qui démissionne du Conseil général, cède sa place à Mme Liliane Deppierraz.

Elle se compose donc de : MM. Jean Gumi, Claude Hanggeli, Jérôme Lancia et Mm Liliane Deppierraz, suppléante.

**8. DIVERS**

Monsieur Thomas Gasser nous fait une présentation et une rétrospective des « Féeries de Bousens », ainsi que ses problématiques financières.

Par un vote consultatif il demande l'appui des conseillers présents qui ont répondu par l'affirmative et suggère la création d'un dossier complet destiné à la Municipalité en vue d'obtenir une garantie financière en cas de « bouillon financier ».

Suite à la plainte de M. Philippe Favre sur les déjections canines sur la place jeux, il est demandé de rajouter des panneaux destinés aux chiens.

La Municipalité nous informe qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2013, les usagers des places de parc communales qui ne respectent pas la durée de stationnement feront l'objet d'amendes d'ORDRES.

Monsieur Jean Rossier demande s'il est judicieux d'autoriser un tournoi de football sur un terrain détrempé.

Madame la syndique souligne que le terrain s'est remis en état tout seul.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Il est 21h50

La Présidente

  
Barbara Grivel

La secrétaire

  
Danièle Rochat